

M. NEILL: Il y a quelques mois j'ai demandé d'augmenter quelque peu le service postal sur la côte ouest de l'île Vancouver, et les autorités postales,—non pas le Pacifique-Canadien,—répondirent que cela entraînerait une nouvelle dépense, vu qu'il leur faudrait payer 15 cents du mille.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami ne m'a pas fait l'honneur de m'en parler et je ne saurais répondre au nom du ministère des Postes.

(Le crédit est adopté.)

Commerce.—Traitements, \$548,766; dépenses casuelles, \$40,000.

L'hon. M. STEVENS: Il s'agit du crédit ordinaire pour l'administration centrale.

M. DUFF: Ce crédit, dois-je entendre, est surbordonné à la diminution de 10 p. 100?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

M. DUFF: Dois-je aussi entendre que nous adoptons ce crédit avec la même réserve que dans le cas des autres destinés aux traitements.

L'hon. M. STEVENS: Assurément.

M. DUFF: Le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement a songé à payer le plein montant des traitements au lieu de 90 p. 100?

L'hon. M. STEVENS: La question est encore à l'étude. Une décision sera prise sous peu et la Chambre en sera informée.

M. MacLEAN: Y a-t-il quelque chose dans les crédits pour le service de câble, transatlantique ou autre?

L'hon. M. STEVENS: Non.

(Le crédit est adopté.)

Affaires extérieures.—Londres.—Traitements et dépenses du bureau du haut commissaire du Canada, y compris \$1,800 d'émoluments additionnels au haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le chapitre 15, S.R.C., \$121,160.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre, secrétaire des Affaires extérieures): Si le comité est prêt à aborder l'examen des crédits des Affaires extérieures, je vais en réserver un afin de permettre la discussion à fond des autres crédits, selon l'usage suivi. Ce sera probablement le crédit n° 198, destiné à la légation de Tokio, au sujet duquel l'honorable député de Bow-River (M. Garland) voulait faire quelques observations, de même que l'honorable représentant de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain), si je ne me trompe. Si le comité le préfère, nous pourrions réserver un des autres qui suivent, mais j'ai pensé qu'il serait préférable de laisser de côté celui

de Tokio, étant entendu que, sur ce crédit, la discussion pourra porter sur l'ensemble des prévisions.

M. POWER: Il n'y aurait pas d'inconvénient à examiner le crédit relatif à la Société des nations?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

M. POWER: Je proposerais de laisser de côté le n° 200.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il y a un crédit de \$600,000 destiné au bureau du haut commissaire à Londres pour la publicité.

Le très hon. M. BENNETT: Cela n'est pas compris dans ce chapitre. La chose relève du ministère des Commerce, sous la rubrique "divers", et il s'agit de publicité dans le Royaume-Uni et sur le continent européen. La dépense n'est pas imputable sur l'allocation du bureau du haut commissaire, mais elle est effectuée sous sa direction. Il serait préférable de laisser de côté le n° 198, vu qu'hier, l'honorable député de Bow-River a demandé des renseignements à ce sujet, mais je réserverai également le n° 200. Je passe au crédit 199.

(Le crédit est adopté.)

En attendant l'établissement d'un fonds en fiducie de \$25,000 pour témoigner de l'intérêt amical porté par le Canada à la célébration, en 1930, du millénaire du Parlement islandais, \$25,000.

M. POWER: Il me semble que nous avons voté ces \$25,000 il y a deux ans et que le montant n'a jamais été versé.

Le très hon. M. BENNETT: A la suite d'un arrangement conclu avec le gouvernement d'Islande, le montant n'a pas été versé, mais on a acquitté les intérêts sur la somme en attendant l'établissement définitif du fonds en fiducie. A présent que ce fonds est constitué à notre satisfaction, nous verserons le montant voté. Cela représente un montant dont les deux parties sont convenues au sujet de la célébration du millénaire du parlement islandais.

(Le crédit est adopté.)

Contribution du Canada aux dépenses de la Commission internationale de l'aéronautique, pour 1934, \$2,150.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): C'est pour la navigation aérienne. Le premier ministre peut-il nous renseigner?

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député sait peut-être qu'avant l'arrivée de ce Gouvernement au pouvoir une commission internationale de l'aéronautique a été formée relativement aux problèmes communs à toutes les nations, et des contributions ont été faites